



Le devoir de vous protéger



Allocations Familiales CNSS: Paiement entre les mains des assurés

A l'instar des autres prestations servies, les Allocations Familiales seront désormais remis en main propre des assurés. Il s'agit d'un choix stratégique permettant à la CNSS de renforcer sa politique de proximité et d'adhérer aux pratiques internationales en matière de sécurité sociale.

Cette démarche, entamée depuis Mai 2007, est appelée à se généraliser progressivement à l'ensemble des entreprises affiliées.

A cet effet, nous recommandons à nos assurés de vérifier les informations les concernant (adresse, RIB...) auprès de l'agence CNSS la plus proche.

Pour toute information, contactez l'agence CNSS la plus proche ou le centre d'appel

